

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 5 JUIN 2026 à 18h30
en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Benoît SANCHEZ, Maire de Mondragon, en mairie.

Messieurs : TRAMIER JF – TRUC Y – LEBEGUE J – SABATIER T – HADJ-MAHDI S – AIME N – BOYER N – MAUCCI D- BASTET S - GIORDANO PH

Mesdames : ALTIER MA – GILLET N – GRASS – LLORET S – RIGGIO B – ROMANINI B – BACON E – PHILIPPE V – LOPEZ C – DUCROS J – GARCIA A – ANDRE A – POILROUX M

Procuration : MARSEILLES P à TRAMIER JF – BLANC D à LEBEGUE J – DUMAS A à ALTIER MA

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Jean-François TRAMIER se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

26 votes pour.

2/ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR ÉTABLIR LE TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Arrivée de Mme Céline LOPEZ à 18 h 37 et prend part au vote.

En application de l'Article R133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Mme ALTIER, M. MAUCCI, Mmes LOPEZ et Mme GARCIA (40 ans) sont nommés assesseurs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

- Majorité absolue : 14

- Ont obtenu :

Liste proposée par Monsieur Benoît SANCHEZ : 22

Liste proposée par M. MAUCCI : 5

Attribution des sièges :

13 délégués Titulaires pour la liste de la majorité,

2 délégués titulaires pour la liste de la minorité,

4 délégués suppléants pour la liste de la majorité,

1 délégué suppléant pour la liste de la minorité.

Sont élus comme délégués de la commune de MONDRAGON en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

	NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1	SANCHEZ Benoît	25/03/1970
2	ALTIER Marie-Andrée	20/03/1944
3	TRAMIER Jean-François	20/12/1963
4	GILLET Nadine	12/09/1968
5	TRUC Yannick	19/09/1973
6	GRAS Sabine	21/03/1975
7	MARSEILLES Patrice	15/06/1969
8	RIGGIO Béatrice	4/07/1958
9	LEBEGUE Jean	07/02/1958
10	ROMANINI Bruna	10/03/1960
11	BLANC Didier	20/08/1963
12	BACON Elodie	04/03/1975
13	AIME Nicolas	11/01/1977
14	ANDRE Annie	16/05/1960
15	BASTET Serge	10/03/1958

Sont élus comme délégués suppléants de la commune de MONDRAGON en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

	NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1	PHILIPPE Virginie	03/12/1977
2	BOYER Nicolas	10/07/1978
3	GARCIA Aurélie	18/01/1986
4	SABATIER Thierry	07/07/1957
5	POILROUX Magali	26/07/1984

3/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le Procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

M. BASTET précise l'absence de convention avec la SAFER.

Monsieur le Maire le remercie pour cette alerte et va étudier la question. Le portage par la CCRLP est évoqué.

22 votes pour.

5 abstentions.

4/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27AVRIL 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le Procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

M. MAUCCI rappelle qu'en avril 2024, le Directeur adjoint de la MSA de Vaucluse s'est rendu en mairie à l'invitation de Monsieur le Maire afin de prendre connaissance du projet de la « Senioriale ».

À cette occasion, il a été souligné que l'obtention du label MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées) exigeait la réalisation préalable d'une étude de marché. Bien que la Commune ait initialement évoqué une étude existante menée par « Âge et Vie », il s'est avéré que celle-ci n'avait pas été réalisée. En conséquence, une demande de financement dédiée à cette étude a été soumise à la MSA. Consulté en sa qualité d'administrateur, M. MAUCCI y a opposé un avis favorable et a activement soutenu le dossier en réunion plénière, une démarche essentielle pour sécuriser le projet. Toutefois, cette demande est devenue sans objet quelques mois plus tard en raison du démarrage effectif des travaux de la Senioriale.

M. MAUCCI précise que son objectif n'est pas de remettre en cause les décisions actées, mais d'appeler à une vigilance collective quant à la viabilité financière de l'opération. Il rappelle ainsi les indicateurs clés du projet :

- Coût d'investissement : Plus de 3 millions d'euros dont 829 000€ de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.
- Fonds propres mobilisés : 940 000 €.
- Subvention espérée : 800 000 € au titre de la Dotation de Solidarité de l'État (DETR).
- Coût de fonctionnement annuel : Estimé à 220 000 €.

Par ailleurs, M. MAUCCI évoque d'autres priorités communales, à l'image de la climatisation des écoles. Cet exemple souligne, selon lui, la nécessité absolue de garantir la pertinence de chaque investissement, d'assurer une gestion rigoureuse des fonds publics et de préserver durablement les équipements au bénéfice direct des habitants.

En conclusion, il précise que sa démarche s'inscrit exclusivement dans une volonté de transparence, de clarification des enjeux et de réussite collective pour la commune.

Monsieur le Maire prend acte des remarques.

22 votes pour.

5 abstentions.

5/DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « COMMUNES FORESTIERES – VAUCLUSE »

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a proclamé élus comme délégués de la commune de MONDRAGON au sein du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière,

- M. LEBEGUE Jean délégué titulaire
- Mme ROMANINI Bruna déléguée suppléante.

Ces délégués sont désignés pour la durée du présent mandat municipal.

22 votes pour.

5 votes contre.

6/DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT COMMUNAL AMBROISIE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a proclamé élus comme délégués de la commune de MONDRAGON comme référents Ambroisie :

- M. LEBEGUE Jean, délégué titulaire
- Mme ROMANINI Bruna, déléguée suppléante

Ces délégués sont désignés pour la durée du présent mandat municipal.

27 votes pour.

7/DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE MARCOULE-GARD

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a désigné les représentants de la commune de Mondragon au sein de la CLI de Marcoule comme suit :

- Délégué Titulaire : M. BLANC Didier
- Délégué Suppléant : M. GIORDANO Pierre Henry

Ces désignations sont faites pour la durée du présent mandat municipal.

27 votes pour.

8/DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres élus sont les suivants :

Titulaires : TRAMIER Jean-François, MARSEILLES Patrice, LEBEGUE Jean, BLANC Didier et BASTET Serge

Suppléants : SABATIER Thierry, AIME Nicolas, BACON Élodie, BOYER Nicolas et MAUCCI Denis

Les membres suppléants sont appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires, ils remplacent ces derniers indifféremment, dans l'ordre de leur inscription sur la liste.

22 votes pour.

5 votes contre.

9/CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Les membres de cette commission sous la présidence de Monsieur le Maire sont les suivants :

Titulaires : TRAMIER Jean-François, BOYER Nicolas, LEBEGUE Jean, AIME Nicolas et BASTET Serge

Suppléants : SABATIER Thierry, MARSEILLES Patrice, BACON Élodie, BLANC Didier et MAUCCI Denis

Les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire, dans l'ordre de la liste établie.

Peuvent participer à la commission avec voix consultative :

- Le comptable public et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
- Tout agent de la commune ou personnalité désignée par le Président en raison de sa compétence.

22 votes pour.

5 votes contre.

10/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BOUILLON D'IDÉES

Rapporteur Yannick TRUC

Il a été décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Bouillon d'idées ».

Cette somme est spécifiquement destinée à être reversée aux Éditions Créer (Saint-Just-Près-Brioude) pour participer au financement de l'ouvrage « Le Rhône nourricier ».

27 votes pour.

11/SUBVENTION À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il a été décidé d'attribuer à l'union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale une subvention d'un montant de 150,00 €.

M. GIORDANO sollicite des explications concernant la fixation du montant de la subvention. M. BASTET indique qu'à titre indicatif, la commune de Mornas participe à hauteur de 50€ par classe. Le désengagement du Département auprès de cette association est évoqué.

27 votes pour.

12/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il a été décidé d'attribuer à l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 €.

27 votes pour.

13/DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA CRÉATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU QUARTIER DU GAGNE-PAIN POUR LA SECONDE TRANCHE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il a été adopté le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant des travaux (HT) : 87 758.00 €
- Subvention Agence de l'Eau (50 %) : 43 879.00 €
- Autofinancement de la Commune : 43 879.00 €

M. BASTET souligne l'importance cruciale de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et de protéger les zones de captage. Il alerte notamment sur la pollution de la nappe phréatique de Pertuis et déplore que l'État ne se porte pas garant de la préservation de la ressource en eau.

27 votes pour.

14/TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE BÂTIMENT IMPASSE CLARIOT - SOLLICITATION DU FONDS VERT AU TITRE DU RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a approuvé le projet de rénovation énergétique du bâtiment situé impasse Henri CLARIOT pour un montant total de 51 288,00 € HT.

Il a été décidé de solliciter l'aide financière de l'État au titre du Fonds Vert (Axe 1) à hauteur de 80 % du montant HT, soit une subvention demandée de 41 030,40 €.

M. MAUCCI insiste sur la nécessité d'entretenir le patrimoine immobilier, précisant que les deux logements concernés souffrent de dégradations majeures. Par ailleurs, M. BASTET exprime ses vives préoccupations concernant la pérennité du Fonds vert, redoutant une baisse des dotations de l'État.

27 votes pour.

15/APPROBATION DU PROJET DE RESTAURATION PARTIELLE DE LA TOITURE ET DE LA CHARPENTE DE L'ÉGLISE ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a approuvé le projet de restauration partielle de la toiture et de la charpente de l'église tel que présenté, pour un montant de 85 064,00 € HT.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers (Région Sud, Fondation du Patrimoine, Crédit Agricole, etc.) dans la limite légale et réglementaire des cofinancements.

26 votes pour.

1 abstention.

16/APPROBATION DU CONTRAT NATURA 2000 (SITES N05R, N20R ET N26PI) – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS ET POSE DE PANNEAUX D'INFORMATION A L'ÎLE VIEILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a approuvé la fiche projet du contrat Natura 2000 et le programme de travaux d'entretien des milieux ouverts et de pose de panneaux d'information sur le site de l'Île Vieille.

Elle sollicite auprès de la Région Sud l'octroi d'une subvention au taux maximal de 80 % du montant TTC, soit 18 914,85 €.

27 votes pour.

17/RECOURS À DES AGENTS SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Rapporteur : Jean François TRAMIER

Il a été décidé de créer 13 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint d'animation, pour la période du 06 juillet au 21 août 2026, rémunérés sur la base de l'indice majoré 366.

27 votes pour.

18/CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Jean François TRAMIER

Il a été décidé de créer 1 emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.

27 votes pour.

19/CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE À TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean François TRAMIER

Il a été décidé la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation principal 1^{ère} classe,

27 votes pour.

20/CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean François TRAMIER

Monsieur le Maire n'a pas souhaité prendre part à cette question. Il a quitté la salle.

La Présidence est confiée à Monsieur TRAMIER Jean François.

M. MAUCCI indique qu'il serait pertinent que les élus ne souhaitant pas prendre part au vote de certaines questions le fassent savoir dès le début de la séance.

Il a été décidé la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal 2^{ème} classe,

M. BASTET indique qu'il est indispensable de se donner les moyens de nos ambitions, et souligne qu'une planification rigoureuse du personnel est, à ce titre, impérative.

26 votes pour.

21/ADOPTION DE LA CHARTE DE LAÏCITÉ À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Yannick TRUC

La charte de laïcité a été adoptée à l'unanimité.

27 votes pour.

22/CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE MONDRAGON – PARCELLE YA N°490

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé les conditions de cette convention de servitude sur la parcelle cadastrée section YA n° 490, lieudit « Les Brassières » au profit d'Enedis, afin de permettre le passage d'une canalisation souterraine.

27 votes pour.

23/CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE MONDRAGON – PARCELLES ZK N°305-308-375

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé les conditions de cette convention de servitude sur les parcelles cadastrées section ZK n° 305 – 308 et 375 situées lieudit « Les Entraygues Nord » au profit d'Enedis, afin de permettre le passage d'une canalisation souterraine.

27 votes pour.

Question diverse :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier rédigé à M. MAUCCI représentant la liste « Mondragon 2026 » concernant l'avis de la majorité sur le projet agrivoltaïque « Le Bréjas ».

La séance est levée à 20h20.

Fait à MONDRAGON, le 17 juin 2026

Le Maire de Mondragon,
Benoît SANCHEZ.

Le Secrétaire de séance,
Jean-François TRAMIER.



Signature des membres présents :

1- SANCHEZ Benoît



2- TRAMIER Jean François



3- ALTIER Marie Andrée



4- TRUC Yannick



5- GILLET Nadine



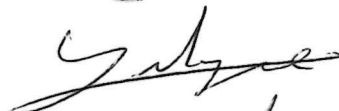
6- MARSEILLES Patrice



7- GRAS Sabine



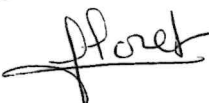
8- LEBEGUE Jean



9- SABATIER Thierry



10- LLORET Suzy



11- RIGGIO Béatrice



12- ROMANINI Bruna



13- BLANC DIDIER



14- HADJ-MAHDI Stéphane



15- BACON Elodie



16- AIME Nicolas



17- PHILIPPE Virginie



18- BOYER Nicolas



19- LOPEZ Céline



20- DUCROS Jessica



21- GARCIA Aurélie



22- DUMAS Axel

23- MAUCCI Denis



24- BASTET Serge



25- ANDRE Annie



26- GIORDANO Pierre-Henry



27- POILROUX Magali

